****

**19e édition du 10 Octobre journée mondiale de lutte contre la peine de mort**

**Siège du CNDH, Le 14 Octobre 2021 : Conférence de presse**

**Nouzha Skalli**

**Coordinatrice du réseau des parlementaires contre la peine de mort**

Je suis heureuse de m’adresser à vous en ma qualité de coordinatrice du réseau des parlementaires contre la peine de mort, à l’occasion de la 19eme édition du 10 Octobre journée mondiale contre la peine de mort.

Je salue et remercie l’ensemble des partenaires organisateurs de cette conférence de presse, dont nous sommes partie prenante : Coalition marocaine contre la peine de mort, ainsi que le Conseil National des Droits de l’Homme qui est notre hôte et aussi ECPM, notre partenaire qui a accompagné nos luttes pour cette grande cause humaniste et droits de l’hommiste qu’est l’abolition de la peine de mort.

La journée mondiale cette année est consacrée aux **femmes** et la peine de mort dont les histoires sont des réalités invisibles.

Bien sûr nous militons pour l’abolition universelle de la peine de mort, mais si on se penche sur la réalité des femmes condamnées à mort, on trouve des liens étroits avec des discriminations et des violences fondées sur le genre ou des stéréotypes et des préjugés qui stigmatisent les femmes et les exposent à une condamnation à mort sans considérer les circonstances atténuantes dont elles pourraient bénéficier. A ce sujet, Michelle Bachelet, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a déclaré (août 2019) que "Les femmes sont confrontées à une discrimination fondée sur le sexe ; en appliquant la peine de mort, par exemple, en ce qui concerne les comportements pour lesquels les hommes ne risquent pas d'être exécutés, ou même ne pas être poursuivis ».

Dans notre pays sur 74 personnes dans les couloirs de la mort deux femmes seulement sont actuellement dans les couloirs de la mort. Le faible nombre de ces femmes condamnées à mort ne doit pas nous empêcher, d’accorder une importance particulière à leurs conditions de détention de même qu’on met en lumière les conditions difficiles que vivent les condamnés à mort d’une façon générale et d’élargir le mouvement sociétal en faveur de l’abolition de la peine de mort au mouvement féminin qui milite pour les droits humains des femmes sachant que le droit à la vie est le droit premier de tous les êtres humains.

Je tiens par ailleurs à saluer la forte implication des femmes parlementaires dans le combat abolitionniste. En effet elles ont joué et jouent encore un rôle important pour la création, le développement et la pérennité de notre réseau des parlementaires contre la peine mort, aux côtés de leurs collègues masculins.

Notre Réseau des parlementaires contre la peine de mort créé en février 2013 avec le soutien de la coalition marocaine contre la peine de mort et de l’OMDH, et l’appui d’ECPM, partie intégrante du mouvement abolitionniste au Maroc.

Mais notre combat revêt un caractère particulier au vu de l’importance de l’institution parlementaire qui nous a permis de placer la question de l’abolition de la peine de mort au cœur des activités gouvernementales et parlementaires. Pas moins de 250 parlementaires ont signé le texte fondateur du réseau grâce à un travail de mobilisation et de plaidoyer. Plusieurs questions orales et interventions en plénière et dans les commissions parlementaires ont argumenté en faveur de l’abolition de la peine de mort tout en attirant l’attention sur la situation dramatique des personnes condamnées et qui vivent dans les couloirs de la mort.

Une initiative législative en novembre 2013 s’est traduite par le dépôt d’une proposition de loi visant l’abolition de la peine de mort et signée par des parlementaires de différents groupes parlementaires.

A ceci s’ajoute le travail de plaidoyer auprès des différents décideurs et une activité de diplomatie parlementaire qui s’est déployée tous azimuts.

Enfin le réseau a régulièrement organisé des séminaires parlementaires regroupant des ministres, des parlementaires et des abolitionnistes de la société civile dont le dernier : Séminaire de haut niveau contre la peine de mort au siège du Ministère de la Justice en décembre 2020 ;

Notre défi aujourd’hui est d’assurer la continuité de notre réseau et d’accompagner les changements importants que connait notre pays après les élections du 8 septembre 2021, avec l’espoir de vos voir tous nos efforts couronnés à travers le vote du Maroc en faveur du moratoire des Nations unies sur l’exécution de la peine de mort et la décision du Maroc d’enfin abolir la peine de mort de toutes nos législations.